
NOTE TRIMESTRIELLE Juin 2018

1. Situation économique*

- ❖ Au 1^{er} semestre de l'année, les hypothèses de croissance restent favorables pour 2018. Le taux de croissance mondial est estimé à 3,9% en 2018 et 2019 contre 3,8% en 2017. Cela sous l'effet notamment du raffermissement de la croissance dans les pays développés Etats Unis (2,9% en 2018 contre 2,3% en 2017), en Zone Euro (2,4% en 2018 contre 2,3% en 2017) et dans certains pays émergents.
L'inflation restée modérée au niveau mondial en 2017 risque d'accroître en 2018. Elle serait de +2,4% en 2018 contre +1,7% en 2017 (+0,8% en 2016) dans les pays avancés. Les projections dans les pays émergents et en développement indiquent un taux d'inflation de +4,6% en 2018 contre +4% en 2017 et +4,3% en 2016.
- ❖ La croissance en Afrique subsaharienne devrait passer de 2,8% en 2017 à 3,4% en 2018 et 3,7% en 2019 ; compte tenu de l'amélioration des perspectives de croissance en Afrique du sud et au Nigéria. Au Nigéria, la croissance devrait s'accroître à 2,1 % en 2018, contre 0,8 % l'année dernière.
- ❖ Cette accélération dépendra toutefois du raffermissement des prix des produits de base et de la mise en œuvre de réformes.
- ❖ La situation économique dans l'UEMOA révèle une consolidation de l'activité au deuxième trimestre de l'année 2018. Le taux de croissance attendu est de 6,8% contre 6,6% en 2017 et 6,5% en 2016. L'inflation, quant à elle, est projetée à +1,2% en 2018 contre +0,4% en 2017. Cette hausse s'explique par le renchérissement des produits alimentaires, notamment les céréales en rapport avec une insuffisance de l'offre.
- ❖ Au Burkina Faso, le contexte socio-économique national est marqué par le déroulement moins favorable de la campagne hivernale, les persistances des remous sociaux et la situation sécuritaire toujours préoccupante. Selon les prévisions de la BCEAO la croissance serait de 7% en 2018 contre 6,7% en 2017 et représenterait la deuxième plus forte croissance de l'Union après la Côte d'Ivoire (7,6%). Le taux d'inflation annuel serait de +0,7% en 2018 contre +0,8% en 2017.

* Source BCEAO : situation économique de l'UEMOA au 1^{er} T 2018 et perspectives 2018 et 2019

2. Faits marquants du semestre

- ❖ La tenue, du 12 au 15 Février 2018 à Kigali (Rép. RWANDA), de la 42^{ème} Assemblée Générale Annuelle de la FANAF sous le thème « L'Assurance Africaine à l'épreuve des disruptions ».
 - ❖ Abidjan (Rép. Côte d'Ivoire) a accueilli les états Généraux de l'Assurance Africaine organisés conjointement par la FANAF et la CIMA, du 7 au 9 Mars 2018*.
 - ❖ Dans le cadre de l'effectivité de l'obligation de l'assurance construction, la Direction des Assurances en collaboration avec l'APSAB a organisé une formation le 18 avril 2018 à l'attention des cadres du Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement (MINEFID), du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (MUH) et de l'APSAB†.
 - ❖ Les acteurs du marché Vie ont signé un code de bonne conduite pour le respect des nouveaux tarifs minimums en vigueur.
- ❖ Règlements adopté par la CIMA
 - ✓ Règlement d'application N° 01/R/CIMA/SG/2018 portant information dans le cadre de la mise en œuvre du règlement N° 007/CIMA/PCMA/CE/2016 du 08 Avril 2016 modifiant et complétant les articles 329-3 et 330-2 du code des assurances relatif au capital social minimum des sociétés anonymes d'assurance et du fond d'établissement des sociétés d'assurance mutuelles.
 - ✓ Règlement N° 002/CIMA/PCMA/PCE/2018 modifiant et complétant le régime financier applicable aux organismes d'assurance.
 - ✓ Règlement N° 003/CIMA/PCMA/PCE/2018 modifiant et complétant le régime du contrat d'assurance.
 - ✓ Règlement N° 006/CIMA/PCMA/PCE/2018 modifiant et complétant certaines dispositions relatives aux sanctions.

* Annexe 2 : résolutions

† Annexe 1 : recommandations

3. Marché des assurances

Le marché des assurances Burkinabè poursuit globalement sa dynamique positive. La production globale à mi-2018 s'élève à 40, 23 milliards de F CFA contre une production de 35,81 milliards au 1^{er} semestre de l'année 2017 ; Soit une croissance de 12,32%.

La production du 2^{ème} trimestre (17,09 milliards de F CFA) est en hausse de 17,89% en glissement annuel (par rapport au même trimestre de 2017). Cependant, par rapport au trimestre précédent la production est en baisse de 26,12%.

Tableau 1: Flux Trimestriels relatifs aux opérations réalisées sur le marché des assurances

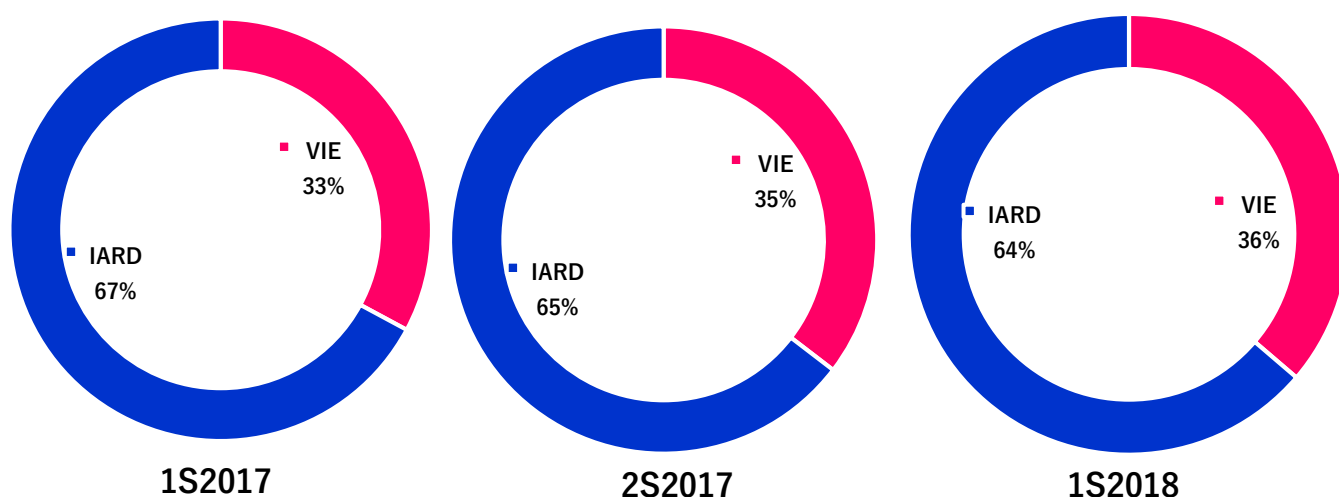
MARCHÉ	Trimestres 2T2017 à 2T2018					Variation (%)		Cumul des Trimestres 1 et 2		Variation (%)
	2T2017	3T2017	4T2017	1T2018	2T2018	(2T - 1T) 2018	2T (2017 - 2018)	2017	2018	
Primes émises	14 494	14 275	20 262	23 129	17 088	-26,12	17,89	35 806	40 217	12,32
Prestations payées	6 267	6 476	8 254	7 240	6 929	-4,30	10,57	14 041	14 169	0,91

(Montants en millions de F CFA)

L'assurance vie gagne de plus en plus en part de marché par rapport à l'assurance non vie.

La part de l'assurance vie est passée de 33% au 1^{er} semestre 2017 à 35% au 2^{ème} semestre de la même année et à 36% au 1^{er} semestre 2018.

Figure 1: Répartition de la production par branche



4. Assurance non vie

La production du 1^{er} semestre 2018 des sociétés d'assurance non vie s'élève à 26,03 milliards de F CFA, soit en croissance de 8,26% par rapport à la même période de l'année précédente (24,04 milliards de F CFA).

Quant à la production du trimestre (9,36 milliards de F CFA), elle est en progression de 13,33% en glissement annuel mais connaît un recul de 43,83% par rapport au 1^{er} trimestre de l'année.

Tableau 2 : Flux Trimestriels relatifs aux opérations réalisées en IARD

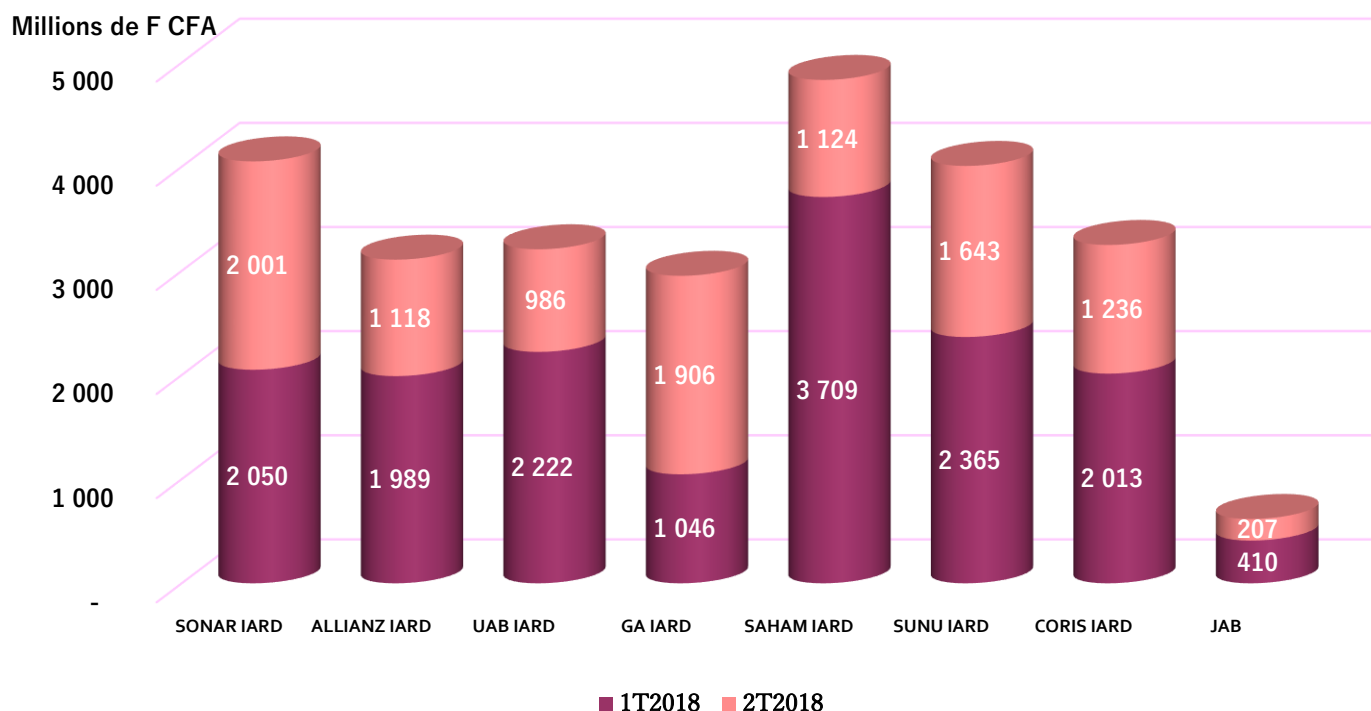
MARCHE IARD	Trimestres 2T2017 à 2T2018					Variation (%)		Cumul des Trimestres 1 et 2		
	2T2017	3T2017	4T2017	1T2018	2T2018	(2T - 1T) 2018	2T (2017 - 2018)	2017	2018	Variation (%)
Primes émises	8 261	8 549	13 759	16 665	9 362	-43,83	13,33	24 042	26 027	8,26
Prestations payées	4 142	3 765	5 067	4 731	4 979	5,26	20,21	8 814	9 710	10,16

(Montant en millions de F CFA)

A mi-2018, les sociétés IARD ayant les fortes productions sont : SAHAM, SONAR et SUNU.

En termes de progression, les sociétés indiquant les plus fortes croissances par rapport à mi-2017 sont : CORIS (24%), SUNU (24%) et GA (10%).

Figure 2: Structure des primes par société non vie



5. Assurance vie

Après la solide croissance qu'a connue la branche vie en 2017, le 1^{er} semestre 2018 fait état d'une dynamique de production soutenue.

En effet, par rapport au 1^{er} semestre de l'année 2017, la production a augmenté de 25,85%, passant de 11,76 milliards de F CFA à 14,81 milliards de F CFA.

La production du 2^{ème} trimestre a augmenté de 19,53% par rapport au trimestre précédent et de 23,95% par rapport au même trimestre de l'année 2017.

Cette bonne performance reflète le respect des tarifs sur le marché et la dynamique des acteurs Vie.

Tableau 3: Flux Trimestriels relatifs aux opérations réalisées sur le marché de l'assurance vie

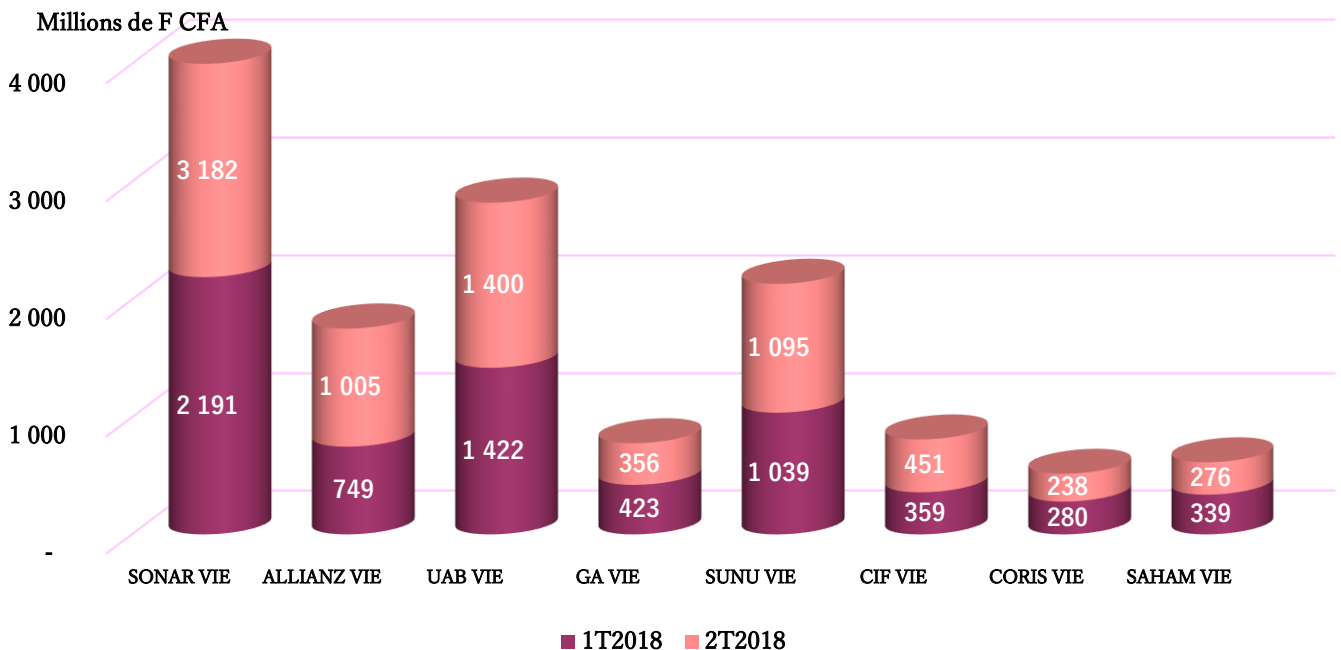
MARCHÉ VIE	Trimestres 2T2017 à 2T2018					Variation (%)		Cumul des Trimestres 1 et 2		
	2T2017	3T2017	4T2017	1T2018	2T2018	(2T - 1T) 2018	2T (2017 - 2018)	2017	2018	Variation (%)
Primes émises	6 233	5 726	6 503	6 464	7 726	19,53	23,95	11 765	14 805	25,85
Prestations payées	2 124	2 711	3 187	2 510	1 949	-22,32	- 8,24	5 227	4 512	- 13,68

(Montants en millions de F CFA)

A mi-2018, les sociétés Vie ayant les fortes productions sont : SONAR, UAB et SUNU.

Par rapport à mi-2017, les sociétés indiquant les plus fortes progressions sont : SAHAM (90%), GA (57%) et CIF VIE (35%).

Figure 3: Structure des primes émises par société Vie



6. Perspectives du marché

- ❖ L'opérationnalisation de l'effectivité de l'obligation de l'assurance transport à travers la plateforme SYLVIE et la fixation d'un taux de prime minimum.
 - ❖ La mise en place d'une plateforme de gestion des recours inter-compagnies et le développement d'un logiciel de gestion des sinistres Carte Burne CEDEAO.
 - ❖ L'effectivité du constat amiable avec le début de la campagne de sensibilisation et de communication par la formation des collaborateurs et des partenaires.
- ❖ L'assainissement de la branche santé à travers l'harmonisation des pratiques et la lutte contre la fraude en maladie.
 - ❖ L'assainissement de la branche automobile (à travers la lutte contre la sous-tarification et la non assurance) et la mise en place d'un POOL TPV.

7. Chiffres du marché

7.1. Structure des flux trimestriels par société non vie (Montants en millions de F CFA)

SONAR IARD	Trimestres 2T2017 à 2T2018					Variation (%)		Cumul des Trimestres 1 et 2		
	2T2017	3T2017	4T2017	1T2018	2T2018	(2T - 1T) 2018	2T (2017 - 2018)	2017	2018	Variat (%)
Primes émises	1 849	1 700	5 887	2 050	2 001	- 2,41	8,20	4 264	4 051	-5,00
Prestations payées	757	693	1 445	901	730	- 19,02	-3,59	2 359	1 630	-30,87

ALLIANZ IARD	Trimestres 2T2017 à 2T2018					Variation (%)		Cumul des Trimestres 1 et 2		
	2T2017	3T2017	4T2017	1T2018	2T2018	(2T - 1T) 2018	2T (2017 - 2018)	2017	2018	Variat (%)
Primes émises	1 020	947	1 054	1 989	1 118	- 43,78	9,61	2 952	3 107	5,26
Prestations payées	325	461	473	538	534	- 0,78	64,28	656	1 072	63,27

UAB IARD	Trimestres 2T2017 à 2T2018					Variation (%)		Cumul des Trimestres 1 et 2		
	2T2017	3T2017	4T2017	1T2018	2T2018	(2T - 1T) 2018	2T (2017 - 2018)	2017	2018	Variat (%)
Primes émises	749	1 185	1 188	2 222	986	- 55,65	31,58	2 938	3 207	9,14
Prestations payées	537	641	641	646	798	23,69	48,72	1 204	1 443	19,92

GA IARD	Trimestres 2T2017 à 2T2018					Variation (%)		Cumul des Trimestres 1 et 2		
	2T2017	3T2017	4T2017	1T2018	2T2018	(2T - 1T) 2018	2T (2017 - 2018)	2017	2018	Variat (%)
Primes émises	987	951	1 461	1 906	1 046	-45,10	6,05	2 674	2 952	10,40
Prestations payées	626	487	580	890	758	-14,77	21,07	1 129	1 647	45,90

SAHAM IARD	Trimestres 2T2017 à 2T2018					Variation (%)		Cumul des Trimestres 1 et 2		
	2T2017	3T2017	4T2017	1T2018	2T2018	(2T - 1T) 2018	2T (2017 - 2018)	2017	2018	Variat (%)
Primes émises	1 296	1 441	1 621	3 709	1 124	- 69,69	-13,27	4 766	4 833	1,40
Prestations payées	856	611	763	724	536	- 26,08	-37,43	1 470	1 259	-14,30

SUNU IARD	Trimestres 2T2017 à 2T2018					Variation (%)		Cumul des Trimestres 1 et 2		
	2T2017	3T2017	4T2017	1T2018	2T2018	(2T - 1T) 2018	2T (2017 - 2018)	2017	2018	Variat (%)
Primes émises	1 102	970	1 230	2 365	1 643	- 30,53	49,09	3 234	4 007	23,89
Prestations payées	603	478	533	550	1 111	101,98	84,19	1 051	1 660	57,97

CORIS IARD	Trimestres 2T2017 à 2T2018					Variation (%)		Cumul des Trimestres 1 et 2		
	2T2017	3T2017	4T2017	1T2018	2T2018	(2T - 1T) 2018	2T (2017 - 2018)	2017	2018	Variat (%)
Primes émises	1 076	1 119	1 031	2 013	1 236	- 38,63	14,87	2 613	3 248	24,34
Prestations payées	396	342	562	413	449	8,91	13,62	820	862	5,06

JACKSON IARD	Trimestres 2T2017 à 2T2018					Variation (%)		Cumul des Trimestres 1 et 2		
	2T2017	3T2017	4T2017	1T2018	2T2018	(2T - 1T) 2018	2T (2017 - 2018)	2017	2018	Variat (%)
Primes émises	181	236	287	410	207	- 49,44	14,42	596	617	3,47
Prestations payées	43	52	70	69	63	- 8,30	48,62	123	132	7,55

7.2. Structure des flux trimestriels par société vie (montants en millions de F CFA)

SONAR VIE	Trimestres 2T2017 à 2T2018					Variation (%)		Cumul des Trimestres 1 et 2		
	2T2017	3T2017	4T2017	1T2018	2T2018	(2T - 1T) 2018	2T (2017 - 2018)	2017	2018	Variation (%)
Primes émises	2 886	1 876	1 737	2 191	3 182	45,22	10,25	4 702	5 373	14,26
Prestations payées	561	563	951	1 223	573	-53,16	2,05	1 927	1 795	- 6,84

ALLIANZ VIE	Trimestres 2T2017 à 2T2018					Variation (%)		Cumul des Trimestres 1 et 2		
	2T2017	3T2017	4T2017	1T2018	2T2018	(2T - 1T) 2018	2T (2017 - 2018)	2017	2018	Variation (%)
Primes émises	837	784	147	749	1 005	34,21	20,19	1 433	1 754	22,40
Prestations payées	757	586	239	387	652	68,65	- 13,83	1 486	1 038	- 30,13

UAB VIE	Trimestres 2T2017 à 2T2018					Variation (%)		Cumul des Trimestres 1 et 2		
	2T2017	3T2017	4T2017	1T2018	2T2018	(2T - 1T) 2018	2T (2017 - 2018)	2017	2018	Variation (%)
Primes émises	1 175	1 382	1 685	1 422	1 400	-1,60	19,06	2 244	2 821	25,74
Prestations payées	538	733	983	621	519	-16,52	- 3,58	1 194	1 139	- 4,57

GA VIE	Trimestres 2T2017 à 2T2018					Variation (%)		Cumul des Trimestres 1 et 2		
	2T2017	3T2017	4T2017	1T2018	2T2018	(2T - 1T) 2018	2T (2017 - 2018)	2017	2018	Variation (%)
Primes émises	229	351	668	423	356	-15,91	55,14	495	778	57,20
Prestations payées	135	613	641	72	86	18,94	- 36,31	189	158	- 16,35

SUNU VIE	Trimestres 2T2017 à 2T2018					Variation (%)		Cumul des Trimestres 1 et 2		
	2T2017	3T2017	4T2017	1T2018	2T2018	(2T - 1T) 2018	2T (2017 - 2018)	2017	2018	Variation (%)
Primes émises	542	673	1 510	1 039	1 095	5,35	101,98	1 835	2 134	16,30
Prestations payées	86	120	119	129	88	-31,94	1,93	324	217	-33,09

CIF VIE	Trimestres 2T2017 à 2T2018					Variation (%)		Cumul des Trimestres 1 et 2		
	2T2017	3T2017	4T2017	1T2018	2T2018	(2T - 1T) 2018	2T (2017 - 2018)	2017	2018	Variation (%)
Primes émises	324	401	402	359	451	25,59	39,18	600	810	35,12
Prestations payées	44	66	196	67	- 7	- 110,63	-116,00	87	59	- 31,71

CORIS VIE	Trimestres 2T2017 à 2T2018					Variation (%)		Cumul des Trimestres 1 et 2		
	2T2017	3T2017	4T2017	1T2018	2T2018	(2T - 1T) 2018	2T (2017 - 2018)	2017	2018	Variation (%)
Primes émises	240	258	355	280	238	-15,11	- 0,96	454	517	13,87
Prestations payées	3	30	59	11	39	252,62	1 125,43	18	50	175,71

SAHAM VIE	Trimestres 2T2017 à 2T2018					Variation (%)		Cumul des Trimestres 1 et 2		
	2T2017	3T2017	4T2017	1T2018	2T2018	(2T - 1T) 2018	2T (2017 - 2018)	2017	2018	Variation (%)
Primes émises	88	171	210	339	276	-18,55	215,51	324	615	89,71
Prestations payées	-	-	1 427	-	53	-	-	-	52	-

Annexe 1 : recommandation pour l'effectivité de l'assurance construction : quelques pistes de solutions

- | | |
|--|--|
| 1. Organiser le contrôle à tous les niveaux (ministères habilités, DGI, Contrôle financier, banques, ...) ; | 7. Subordonner l'approbation du PV de réception définitive à la présentation de l'assurance Responsabilité civile décennale ; |
| 2. Contrôle sur pièce et sur place pour les ministères habilités, étendu à des missions à la DGI ou dans les Directions de Marché Public ; | 8. Subordonner la liquidation des retenues de garantie à la présentation de l'assurance Responsabilité civile décennale en plus des conditions habituelles (caution financière) ; |
| 3. Veiller à mentionner l'obligation dans les TDR des DAO de la commande publique ; | 9. Utiliser les numéros de polices d'assurances pour vérifier l'authenticité de l'assurance auprès des sociétés d'assurances, associer les assureurs à toute réflexion visant l'assurance construction ; |
| 4. Veiller à inclure cette obligation dans les clauses des contrats définitifs conclus ; | 10. Contrôler à partir des demandes les actes de construire (permis de construire,...) |
| 5. Subordonner la délivrance effective des Ordres de Service à la présentation du contrat d'assurance ; | |
| 6. Subordonner les différents paiements de facture, acomptes et avances, à la présentation du contrat d'assurance ; | |

Annexe 2 : résolutions des états généraux de l'assurance

Les résolutions résultant des travaux se présentent ainsi qu'il suit par thème :

1- Résolutions relatives au thème « Restaurer la confiance par l'assurance automobile »

Les participants ont analysé les différents obstacles au processus d'indemnisation dans la branche automobile et mis en exergue les points suivants :

- la perte de confiance des usagers due aux difficultés rencontrées pour être indemnisé et la réticence de certains assureurs à honorer leurs engagements ;
- la nécessité d'apporter plus de clarté à certaines dispositions du livre II relatives au processus d'indemnisation, au barème d'indemnisation et la prise en compte de nouveaux chefs de préjudices au regard du principe indemnitaire ;
- l'importance du procès-verbal de constat d'accident dans le processus d'indemnisation ;
- la nécessité d'une mise à disposition plus diligente des procès-verbaux (PV) de constat d'accident aux assureurs et autres parties prenantes ;
- la nécessité d'un modèle harmonisé des PV pour faciliter les interprétations dans le cadre des sinistres transfrontaliers ;
- la nécessité d'instaurer un cadre de collaboration plus efficient entre les bureaux nationaux de la Carte Rose et de la Carte Brune ;
- l'importance du fonds de garantie automobile (FGA) complément indispensable au dispositif de l'obligation d'assurances et la nécessité de sauvegarder l'intérêt des victimes d'accidents de la circulation ;
- la faiblesse du niveau d'indemnisation traduisant la méconnaissance de l'existence des FGA par le public ;
- la nécessité d'une meilleure collaboration des fonds de garanties avec les forces de l'ordre pour la réduction du taux de non assurance ;

• les difficultés rencontrées pour l'indemnisation des victimes et l'exercice des recours dans le cadre des accidents impliquant les véhicules de l'Etat. En conséquence, ils ont adopté les résolutions suivantes :

1. poursuivre la révision du Livre II du code des assurances relatif à l'indemnisation des préjudices corporels et matériels ;
2. mettre en place un organisme indépendant et autonome ou un service spécialisé au sein des DNA en charge de la médiation et du suivi de la conduite de marché, ainsi que l'instauration d'un numéro vert pour la dénonciation des mauvaises pratiques ;
3. encadrer par un dispositif réglementaire les activités de conseil ou d'agents d'affaires, des experts et des enquêteurs intervenant dans le processus d'indemnisation ;
4. renforcer les sanctions et exiger une meilleure organisation des services sinistres et des marchés avec des procédures et des normes de qualité publiées ;
5. mettre en place une plateforme (accessible par internet ou mobile) permettant aux assurés et automobilistes d'établir directement les constats amiables ou permettant aux assureurs de collecter les informations sur les circonstances des accidents en temps réel, et aux forces de l'ordre de compléter et d'établir les PV de constat avec plus de célérité ;
6. mettre en place un modèle harmonisé de présentation du PV de constat d'accident de la circulation ;
7. mettre en place un cadre de collaboration avec les autorités (Gendarmerie et Police) en charge de l'établissement et de la délivrance des PV de constats d'accident ;
8. améliorer le dispositif réglementaire pour une meilleure prise en charge des sinistres transfrontaliers ;

9. adopter un règlement pour la mise en place des fonds de garantie automobile (FGA) et des pools TPV dans tous les Etats membres, notamment par :

a. la fixation par le Conseil des Ministres en charge des assurances, d'un délai pour sa mise en place dans tous les Etats membres ;

b. l'amélioration du cadre réglementaire sur le fonctionnement du FGA, sa forme juridique, sa vulgarisation auprès du public, les délais de paiements, la prise en compte éventuelle des dommages matériels et le contrôle par la CIMA ;

10. mener une réflexion sur la nécessité d'élargir l'obligation d'assurances aux véhicules de l'Etat et ses démembrements ;

11. mettre en place des mécanismes de contrôle plus efficaces afin de réduire le taux de non assurances.

2- Résolutions relatives au thème « Distribution de l'assurance : quelle stratégie face aux mutations en cours ? »

Examinant les enjeux d'une évolution de la distribution de l'assurance en zone CIMA face aux mutations en cours, les participants ont souligné :

- la nécessité sur le plan réglementaire, de renforcer les conditions de capacités professionnelles et financières, ainsi que le contrôle des intermédiaires traditionnels par les Directions nationales des assurances ;

- l'impératif de structurer la profession d'intermédiaire afin de disposer d'intermédiaires plus professionnels et financièrement solides ;

- l'urgence de capitaliser sur les opportunités offertes par des outils tels que le téléphone mobile et internet (en favorisant l'accès à des populations jusque-là inaccessibles) pour améliorer les prestations et le service rendu à la clientèle. En conséquence, les participants ont adopté les résolutions suivantes :

1. instaurer des tests d'évaluation pour l'accès à la profession de courtier au regard du risque de réputation et la crise de confiance généralisée ;

2. exiger une période de stage plus longue que celle prévue actuellement par la réglementation pour l'exercice de la profession d'intermédiaire d'assurance ;

3. revoir les programmes des formations dispensées dans les centres de formation en incluant des modules axés sur la gestion, le marketing et la communication ;

4. instituer une forme juridique et un capital social minimum pour l'obtention de l'agrément pour l'exercice de la profession de courtier d'assurance ;

5. subordonner le maintien de l'agrément accordé à un intermédiaire à la réalisation d'un chiffre d'affaires minimum au bout d'une période d'activités de trois ans ;

6. renforcer les capacités opérationnelles des Directions Nationales des Assurances et la fréquence des contrôles des intermédiaires ;

7. mettre en place un code de déontologie de la profession d'intermédiaire ;

8. finaliser le projet de règlement sur la distribution de l'assurance par voie digitale, en élargissant la consultation aux régulateurs des télécommunications, des banques, ainsi qu'aux acteurs du marché des assurances ;

9. créer une plate-forme numérique centralisant les informations sur les intermédiaires agréés ;

10. créer une plate-forme numérique centralisant le parc automobile ;

11. assurer l'interconnexion des intermédiaires au système d'information des assureurs.

3- Résolutions relatives au thème « Vendre et gérer l'assurance vie en zone CIMA »

Les participants ont passé en revue les problèmes qui freinent l'expansion de l'assurance vie en zone CIMA.

Ils relèvent qu'en dépit des dernières réformes et des résultats obtenus, le développement de l'assurance vie reste en deçà des attentes.

A l'issue des échanges, les participants en tenant compte des spécificités et du degré de maturité des marchés, ont adopté les résolutions suivantes :

1. maintenir en l'état le dispositif réglementaire relatif au précompte des commissions et à la zillmérisation pendant une période de 10 ans pour permettre aux entreprises de former les réseaux de distribution et de les préparer à la suppression automatique de cette pratique à l'issue de cette période ;

2. maintenir en l'état la méthode de calcul de la participation bénéficiaire réglementaire minimale. Toutefois en cas de résultat net bénéficiaire réalisé, la participation bénéficiaire ne saurait être inférieure à un quantum du résultat net ;

3. renforcer et mettre l'accent sur les informations permettant de garantir l'identification des assurés et bénéficiaires de contrats à la souscription du contrat et au moment du paiement des prestations ;

4. renforcer la coopération et la formation des acteurs de l'écosystème financier pour l'optimisation du fonctionnement du système financier et de la gestion des placements au sein des entreprises d'assurances ;

5. renforcer le respect des dispositions du code des assurances en ce qui concerne le montant minimum des obligations d'Etat à détenir en portefeuille ;

6. promouvoir des réformes fiscales visant à renforcer les incitations fiscales notamment :

a. l'exonération totale des intérêts techniques et participations bénéficiaires ;

b. l'exonération totale des primes d'assurance vie des revenus imposables pour les entreprises et les particuliers ;

c. l'exonération totale des prestations payées ;

7. instaurer l'obligation d'externalisation de la gestion des Indemnités de Fin de Carrières (IFC) auprès des entreprises d'assurance ;

8. alléger et accélérer la délivrance des cartes professionnelles aux intermédiaires.

4- Résolutions relatives au thème « Microassurance comme vecteur de croissance et d'inclusion sociale »

Les participants ont analysé les différents obstacles au développement de la microassurance, notamment :

- le manque de clarté et de simplicité dans certaines dispositions du livre 7 relatives à la définition de la microassurance, au montant de la prime, aux règles de gestion de l'épargne collectée, la durée de formation des intermédiaires ;

- le défaut d'un cadre de collaboration entre la CIMA avec les autorités de régulation de la téléphonie mobile et du secteur bancaire ;

- l'absence d'un accompagnement des Etats, à travers notamment une incitation fiscale aux opérateurs de l'assurance agricole. En conséquence, ils ont adopté les résolutions suivantes :

1. mettre en place un groupe de réflexion pour la refonte de la loi sur la microassurance ;

2. assouplir les conditions d'agrément des entreprises de microassurance avec un minimum à exiger pour les systèmes d'information à mettre en place ;

3. accompagner dans chaque Etat les opérateurs du secteur agricole en contrepartie de la mise en œuvre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) bénéficiaires des aides étatiques.

5- Résolutions relatives au thème « Assurance maladie : comment répondre aux besoins des populations tout en assurant la rentabilité ? »

Les participants ont relevé que :

Note trimestrielle : Juin 2018

- les systèmes de santé doivent être repensés dans les Etats membres de la zone CIMA, afin de garantir l'accès aux soins de santé décents à toutes les couches de la population ;
- la Couverture Maladie Universelle (CMU) et l'Assurance Maladie sont complémentaires dans le cadre d'une coopération et d'une prise en compte mutuelle des spécificités et objectifs de chaque système ;
- les solutions à mettre en œuvre en faveur d'un développement pérenne doivent se décliner en plusieurs phases, notamment : une meilleure organisation et la révision des modèles en tirant profit de la digitalisation, et la définition d'une nouvelle approche du rôle de l'Etat et du financement de la santé. En conséquence, ils ont adopté les résolutions suivantes :
 1. participer à la construction d'une véritable volonté politique :
 - a. mettre en place un cadre de concertation permanente entre la CIMA et la CIPRES pour discuter des questions relatives à la CMU et de l'Assurance Maladie ;
 - b. affirmer les dispositions des assureurs privés à participer à la réflexion sur le système de santé afin de mieux définir les prestations et services minimaux à garantir aux populations ;
 - c. proposer un corpus légal minimum à mettre en place dans les différents Etats, dont les assurances santé obligatoires ;
 2. définir une meilleure organisation des modèles en tirant profit de la digitalisation :
 - a. mettre en place des mécanismes de collecte des cotisations et de paiement des prestations adossés aux outils de finance digitale tels que le mobile money ;
 - b. encourager la disponibilité de l'offre des services de santé de base sur l'ensemble de l'étendue du territoire ;
 - c. procéder à la dématérialisation (progressive) du dispositif afin de réduire les coûts de gestion ;
 3. définir les bases d'une complémentarité CMU et Assurance Maladie : prise en compte mutuelle des spécificités et objectifs de chaque système :
 - a. la CMU devrait garantir à toutes les couches sociales, en particulier les plus défavorisées, une couverture santé à moindre coût, voire de manière gratuite ;
 - b. l'assurance maladie pourrait intervenir comme complément ou alternative pour couvrir les risques plus sélectifs et/ou des personnes justifiant de revenus plus réguliers ou ayant une capacité contributive ;
 - c. définir le rôle de l'Etat dans le financement de la santé (de la couverture et de l'assurance) ;
 4. concevoir des produits simples et adaptés aux besoins:
 - a. proposer des produits (modulables) à coûts accessibles à toutes les populations, en s'appuyant sur la dépense moyenne de santé de la population ;
 - b. collaborer avec les mutuelles offrant des solutions de santé de base afin d'optimiser l'offre de couverture ou d'assurance maladie ;
 - c. simplifier les clauses de garantie et/ou les contrats d'assurances ; d. améliorer les délais de souscription et règlement des prestations ;
 5. créer une synergie entre les acteurs et mutualiser les coûts de gestion ;
 - a. encourager la création des Pool Santé ;
 - b. envisager des systèmes collaboratifs de distribution et de gestion de la CMU et l'assurance maladie ;
 - c. renforcer le partenariat Public-Privé dans une optique de partage d'informations, d'infrastructures et d'outils de collaboration ;

d. prendre des mesures pour la maîtrise des coûts de santé, en prenant en compte notamment les programmes de prévention ;

e. prendre des mesures pour réduire les fraudes, avec par exemple la centralisation des informations ;

6. mettre en place un cadre de concertation permanente entre la CIMA et la CIPRES pour discuter des questions relatives à la CMU et de l'Assurance Maladie.

6- Résolutions relatives au thème « Consolidation des marchés et nouveaux enjeux du contrôle des assurances en zone CIMA ».

Les participants ont examiné trois sous thématiques relatives aux assurances obligatoires, à la maturation des marchés et à la solvabilité basée sur les risques. A l'issue de leurs échanges, ils ont adopté les résolutions suivantes :

1. laisser l'initiative à chacun des Etats de rendre obligatoires d'autres types assurances à la suite des travaux et recommandations du Secrétariat Général de la CIMA et inciter les Etats à se munir, à définir ou à désigner les entités ou les structures de contrôle de ces nouvelles assurances obligatoires ;

2. mener des actions de communication sur le bien-fondé des assurances obligatoires pour la communauté entière ;

3. établir un état des lieux de la mise en œuvre du règlement relatif à l'augmentation du capital social des sociétés anonymes d'assurances et des fonds de d'établissement des sociétés mutuelles d'assurances, dans l'optique d'une meilleure consolidation des fonds propres ;

4. mettre en place un comité chargé de poursuivre la réflexion sur la mutation du système de solvabilité actuel vers un système de solvabilité basé sur les risques.

Mise en œuvre

Pour le suivi et la mise en œuvre des résolutions issues des états généraux de l'assurance, un Comité composé de la CIMA, la FANAF, les DNA, la FIAC et d'autres personnes ressources sera mis en place. Ce Comité déclinera en actions et activités les principales résolutions sus évoquées et suivra leur exécution.

Table de matière

1. Situation économique -----	1
2. Faits marquants du semestre-----	2
3. Marché des assurances-----	2
4. Assurance non vie -----	3
5. Assurance vie -----	4
6. Perspectives du marché-----	5
7. Chiffres du marché-----	6
7.1. Structure des flux trimestriels par société non vie -----	6
7.2. Structure des flux trimestriels par société vie -----	7
Annexe 1 : recommandation pour l'effectivité de l'assurance construction -----	8
Annexe 2 : résolutions des états généraux de l'assurance -----	9